

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

1^{er} juillet 2025

Date d'Affichage

15 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à vingt heures trente,
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL,
Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ (arrivée à 21h00), Annick
PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît
LAVARDE, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond
GIRARD, Serge ANFRAY.

Étaient absents excusés et représentés : M Jean-Marc VARIN qui donne
pouvoir à M Benoît LAVARDE, Mme Anne-Marie RABEC qui donne pouvoir à
Mme Maryline VAUTIER, M Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M
Stéphane LECHANOINE

Monsieur Raymond GIRARD remplit les fonctions de secrétaire.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2025 - N°07/06 : CONTRAT DE PÔLE DE SERVICE
(CPS) AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE**

Dans le cadre de sa politique territoriale, le Département de la Manche accompagne,
à travers le dispositif Contrat de pôle de services (CPS), sur une période de 4 ans, les
projets communaux partagés en termes de priorité. Les thématiques éligibles sont :
équipements et services au public, habitat, aménagement et mobilité douce, biodiversité,
économie sociale et solidaire, cohésion sociale.

Pour chaque commune éligible au CPS, le Département a déterminé une enveloppe
globale valable pour les 4 années du dispositif, calculée sur la base de 200 € par
habitant (population DGF). Pour Saint-Clair-sur-l'Elle, l'aide possible s'élèverait à
300 000 € hors bonification (+ 60 000 €). Le taux d'intervention applicable au coût
éligible de l'opération sera modulable et défini par le maître d'ouvrage, dans une
fourchette comprise entre 10 et 40 %, dans la limite de l'enveloppe financière globale.

Dans une logique incitative, le maître d'ouvrage pourra bénéficier, par projet, d'une
bonification de 20 % du montant de la subvention (60 000 € au total), dès lors qu'il
démontrera une double ambition en matière de transition écologique et inclusive.

Calendrier prévisionnel :

- Délibération de déclaration de candidature (juillet 2025)
- Dépôt du dossier de candidature (juillet 2025)
- Audition par les conseillers départementaux (septembre 2025)
- Validation des projets par la commission permanente du Département

Liste des projets proposés :

- Réaménagement des espaces publics aux abords du collège

- Rénovation énergétique d'une salle de convivialité
- Aménagement du verger de l'ancien presbytère

Accusé de réception en préfecture
050-215004557-20250708-DE20250706-DE
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- Approuve le dépôt d'un dossier de candidature en vue de la conclusion d'un nouveau contrat de pôle de services (CPS) avec le Département de la Manche ;
- Approuve la liste ci-dessus des projets susceptibles d'être inscrits dans le futur contrat de pôle de services ;
- Habilité le Maire à prendre tous actes y afférents.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Raymond GIRARD	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	